Image not found or type unknown

Annuler un mariage gris

Par **Lili922**, le **28/03/2020** à **14:06**

Bonjour,

Je suis mariée depuis mois de 8 mois avec une personne qui au bout de 4 mois et une grosse dispute, m a tout simplement annoncé s être marié pour obtenir un titre de séjour. Nous devions nous rendre au rendez-vous de la préfecture, mais suite à cette annonce je n y suis pas allée après les avoir contacté. Ma question est celle ci. Est il compliqué d obtenir l annulation de mon mariage quand si mon mari n a pas obtenu son titre de séjour, même pas le récépissé d une demande ? La fait que tout cela est été découvert assez rapidement peut il jouer en ma faveur ? Monsieur n etant pas sur mon bail, je l ai renvoyé chez sa famille, mais il me menace et me harcèle. La police est intervenue plusieurs fois, et a écrit sur ma plainte qu ils agissaient suite à un flagrant délit.

Merci par avance pour votre réponse.

Par **Lili922**, le **28/03/2020** à **15:19**

Merci pour votre réponse, ça me réconforte. Je me sens surtout stupide de m être faite avoir. On pe'se toujours que ça n arrive qu aux autres. Le policier qui a reçu ma plainte a écrit que l enquête agissait en flagrant délit pour violence psychologique car c est le même policier qui s était présenté chez moi. J espère que ça facilitera les choses... J ai cru comprendre qu en cas de violences conjugales sous n importe quelle forme, ça pouvait aboutir à une annulation

Par **youris**, le **28/03/2020** à **15:49**

bonjour,

vous pouvez informer votre préfecture de la cessation de la vie commune, ce qui devrait empêcher que votre mari obtienne un titre de séjour comme conjoint de français.

ce qui vous arrive n'est pas exceptionnel, malgré les mises en garde contre les mariages gris mais l'amour rend aveugle et idiot.

il existe pourtant un moyen de s'assurer de la sincérité des sentiments d'un étranger qui veut se marier, vous lui indiquez que vous êtes d'accord mais que vous préférez attendre 1 an ou

2 avant de vous mariez, si c'est pour obtenir un titre de séjour, l'oiseau cherchera un autre nid.

salutations

Par **Lili922**, le **28/03/2020** à **15:59**

J ai contacté la préfecture pour leur signaler, ils m ont dit que pour une 1ere demande il n a pas besoin que je sois là juste ma pièce d identité et l acte de mariage. J ai donc écrit un très long courrier au sous préfet. Maintenant j attends. Quoiqu il en soit je ne me déplacerai jamais pour lui ça c est sûr. Je voudrai savoir si les personnes qui ont vécu ce genre de situation on eu gain de cause ou si elles ont du se rabattre sur un divorce. Je me moque de ce qu il devient, s il reste en France ou non, ça ne m intéresse pas, encore moins des indemnités ou je ne sais quoi. Je veux juste être libérée de lui et ne plus en entendre parler c est tout. J ai eu en face de moi une juriste qui m a demandé si je courrais après l argent et un policier qui m a demandé si je voulais le punir et qu il aille en prison... Non. Je veux juste qu on ne soit plus liés et tourner la page. Mais après on me décourage à me dire que ça peut prendre des années...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés